

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES AU FAUBOURG CONTRECOEUR

Opinion du Comité citoyen Faubourg Contrecoeur

Présenté par:

Nickolas-Armand Gagnon

Révision par:

Annie St-Amant et Véronique Bergeron

11 octobre 2017

À propos de nous

Nous sommes le comité citoyen Faubourg Contreœur

- Regroupement de citoyens dynamiques et engagés qui participent activement au développement du quartier.
- Jouons aussi un rôle dans la promotion de la sécurité des citoyens du secteur.

Thèmes : *l'environnement et la mobilité durable*

Nous proposons :

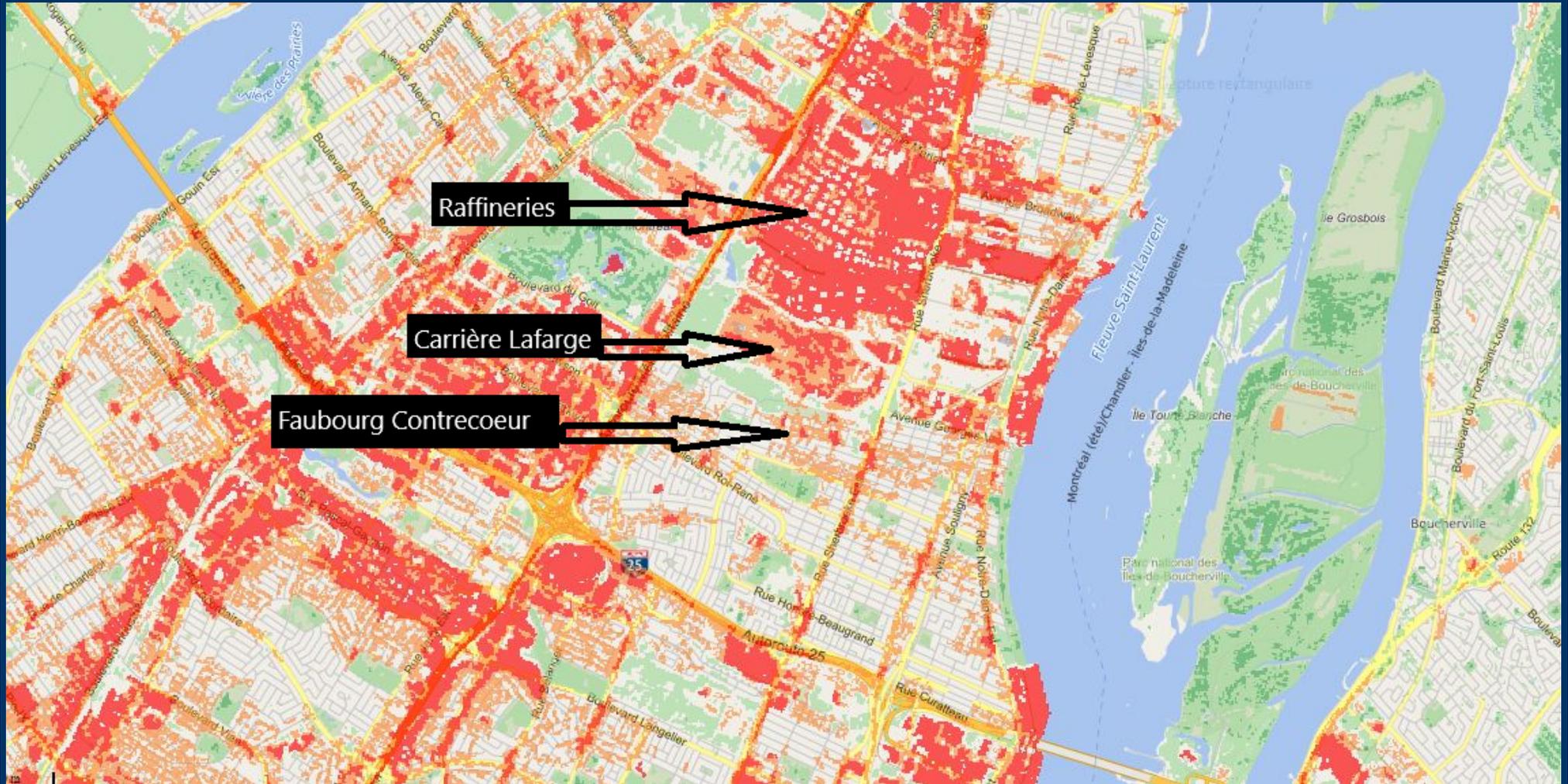
- Trois modifications à inclure au règlement d'urbanisme de MHM.
 - Deux interrogations sur le nouveau règlement proposé.
-
-

Première proposition:

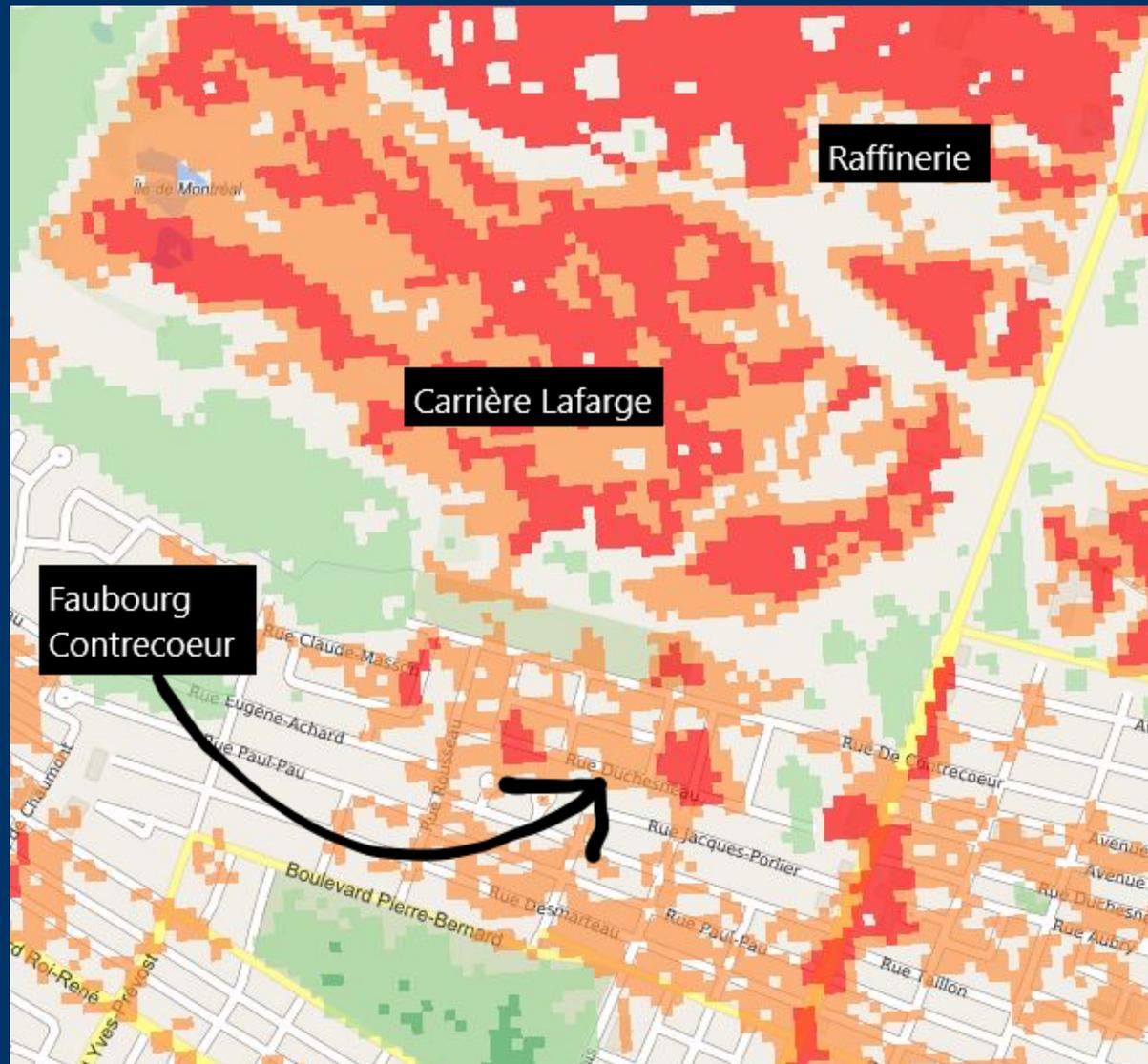
Nous proposons que tous les bâtiments de la zone commerciale aient l'obligation d'avoir des toits verts

- Contrer les îlots de chaleur et la chaleur anthropique.
 - Végétaux agissent comme un écran protecteur en fixant les poussières et les divers polluants atmosphériques.
 - Augmentation de l'isolation thermique.
 - Meilleure durée de vie au toit
-
-

Carte des îlots de chaleur



Carte des îlots de chaleur



Deuxième proposition :

Nous proposons que le stationnement de la zone commerciale soit conforme à la norme Stationnement écoresponsable du Conseil Régional en environnement de Montréal.

- Revêtement de surface clair.
 - Augmenter les surfaces végétalisées.
 - Matériaux perméables pour favoriser l'infiltration
-
-

Troisième proposition:

Nous proposons que la station-service prévue au coin des rues Sherbrooke et Contrecoeur desserve les véhicules électriques avec des bornes de 400V

- Pleine charge dans un délai rapide de 30 à 60 minutes.
 - Somme modique qui varie entre 5 \$ et 10 \$.
 - Coûts et profits partagés entre Hydro-Québec et commerçant.
 - Besoin futur des résidents du Faubourg Contrecoeur
-
-

Première interrogation:

Règlement mieux adapté

- Abolition de l'interdiction d'installer un étalage extérieur et autoriser son installation à certaines conditions
- Modification de la marge minimale arrière dans les secteurs G et G-1 (secteur commercial) de 25 m à 10 m
- Transfert des dispositions normatives régissant les conteneurs à déchet dans certains secteurs en critères de PIIA
- Création d'un nouvel usage C.3(11), spécifique au secteur commercial Contrecœur afin d'autoriser les commerces de proximité, mais également les commerces à plus grande portée
- Ajout aux critères d'évaluation d'un PIIA pour les secteurs G et G-1 (secteur commercial) de critères relatifs :
 - à l'aménagement des équipements mécaniques sur un toit
 - à l'aménagement d'un toit vert
 - à l'aménagement des stationnements pour vélos;
 - à l'aménagement des aires de rebuts

Deuxième interrogation:

**Avis du comité Jacques-Viger suite à sa réunion
du 3 mars 2017**

(...) considérant le grand déficit d'arbres dans ce secteur de la ville et les impacts à grande échelle que cette situation peut générer, le CJV s'oppose à la réduction des exigences de plantation d'arbres dans le secteur Contrecœur, qui passeraient de 1/150 m² à 1/200 m².

Merci !

